



PROGRAMME DE RENTREE

Mercredi 1^{er} septembre 2021 :

13h-17h : Accueil des nouveaux internes :

(3PM ; 2COL ; 2CMVA ; 2CLM ; 2BELEC ; 2BCTRM ; 2BMVA ; 2BGATL ; secondes générales)

- Installation dans les chambres

15h : Réunion d'informations sur le fonctionnement de l'internat

Jeudi 2 septembre 2021 :

8h : Accueil des nouveaux élèves par le professeur principal

(3PM ; 2COL ; 2CMVA ; 2CLM ; 2BELEC ; 2BCTRM ; 2BMVA ; 2BGATL ; secondes générales)

- **Matin :** accueil par le professeur principal
- **14h :** Début des cours selon l'emploi du temps

14h : Rentrée des BTS 1 : Accueil par le professeur principal

16h : Accueil des internes de premières et terminales :

- Installation dans les chambres

Vendredi 3 septembre 2021 :

Les classes entrantes dont les BTS1 sont libérées pour la journée.

8h : Accueil des premières, terminales et BTS2 par le professeur principal.

10h : début des cours selon l'emploi du temps

Lundi 6 septembre 2021 :

Début des cours pour tous les élèves suivant l'emploi du temps de chaque classe.

HEBERGEMENT ETUDIANT BTS - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Trois forfaits sont proposés :

- * le *forfait demi-pension 5 jours* : repas de midi du lundi au vendredi inclus,
- * le *forfait demi-pension 4 jours* : repas de midi du lundi au jeudi inclus,
- * le *forfait interne-externé* qui permet de prendre tous les petits-déjeuners, déjeuners et dîners du lundi midi au vendredi midi inclus

La facturation est **FORFAITAIRE**.

Cela signifie qu'aucune remise n'est accordée en cas d'absence ponctuelle ni dans le cas où l'étudiant, par choix, ne prend pas tous ses repas à la cantine.

L'obtention du plateau repas se fait au moyen de la carte jeune.

Aucune somme d'argent ne sera débitée sur la carte. En effet, la facturation est TRIMESTRIELLE.

Courant octobre, février et mai, un « avis aux familles » correspondant aux facturations des périodes septembre-décembre, janvier-mars, avril-juillet, sera envoyé, par courrier électronique (à défaut, par envoi postal) au responsable financier de l'étudiant.

Pour information, les tarifs 2021 sont les suivants :

			Demi-pension 5 J	Demi-pension 4 J	Interne-externé
Janvier	Mars		168.00 €	134.00 €	347.00 €
Avril	Juin		168.00 €	134.00 €	347.00 €
Septembre	Décembre		214.00 €	172.00 €	440.90 €
	Total		550.00 €	440.00 €	1 134.90 €

Le choix de la qualité d'externe, demi-pensionnaire ou d'interne-externé se fait en début d'année scolaire, à l'aide du coupon joint. Les changements ne sont acceptés qu'en début de trimestre scolaire, c'est-à-dire au retour des vacances de Noël ou au retour des vacances de printemps et sur demande écrite.

Enfin, les étudiants externes peuvent occasionnellement (maximum, deux fois par semaine) déjeuner à la cantine, en réglant préalablement leurs repas au service Intendance au prix unitaire de **4,00 € (tarif 2021)**.

Attention : Les étudiants non inscrits au forfait 5 jours et souhaitant prendre le déjeuner le vendredi doivent **impérativement** acheter un ticket avant de se présenter au restaurant scolaire.

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'ETUDIANT

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CARTE JEUNE REGION

La Carte Jeune Région est octroyée aux lycéens par la Région Occitanie et doit être conservée pendant toute la durée de la scolarité au lycée.

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée apporte un soutien direct aux lycéens et à leurs familles.

La Carte Jeune Région regroupe sur un support unique, pérenne et évolutif :

- Des aides :
 - A l'acquisition de livres de loisirs,
 - A l'acquisition d'une licence sportive AS-UNSS,
 - A l'acquisition d'un ordinateur individuel,
 - Au prêt des manuels scolaires, numériques
 - A la distribution du premier équipement des formations professionnelles,

- Des services :
 - Accès à l'établissement,
 - Accès à la restauration,
 - Evènements culturels et sportifs à des conditions préférentielles.

La demande de carte jeune est à effectuer impérativement à partir du 1^{er} juin jusqu'à mi-juillet par chaque famille sur le site : www.sitejeune.laregion.fr

Elle est gratuite et rechargeable chaque année (sous réserve de validation par l'établissement).

Elle est obligatoire pour accéder à l'établissement (portiques)

La Carte Jeune Région est obligatoire pour les lycéens. Elle est le prérequis donnant l'accès aux aides de la Région, notamment au dispositif « Equipements Pédagogiques individuels », de distribution des manuels scolaires et premiers équipements.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves qui prévoient d'utiliser les transports scolaires, l'inscription doit être réalisée sur le site de la Région Occitanie : www.sitejeune.laregion.fr avant le 20 juillet (délai de rigueur).

DOCUMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE



MAISON DES LYCEENS

Valence d'Agen, le 10/05/2021

A

Mesdames et Messieurs

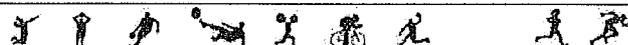
Les parents d'élèves

La Maison des Lycéens est une association (loi 1901) organisée par les Lycéens pour les Lycéens. Chacun peut y apporter ses idées, y faire part de ses envies, proposer des animations et les réaliser.

ANIMER LE FOYER DES ELEVES



FAIRE VIVRE L'ETABLISSEMENT



ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive du lycée est une association (loi 1901) animée par les professeurs d'EPS du lycée et ouverte à tous les élèves. L'association est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) qui organise les championnats sportifs. Tous les élèves inscrits à l'AS sont licenciés à l'UNSS.

L'AS a pour but de permettre aux jeunes de s'investir dans un cadre sportif selon 3 axes principaux : la pratique sportive en compétition, la pratique sportive loisir, la formation des jeunes officiels (arbitres, juges...)

La contribution demandée aux familles permet à l'AS de continuer à offrir aux élèves un large choix d'activités : Football, Handball, Basketball, VTT, Rugby, Step, Equitation, Athlétisme, Musculation,... et participer aux rencontres et autres activités sportives (participation aux championnats départementaux, interdépartementaux et académiques).

La COTISATION par an et par élève, pour la participation* à la MDL et/ou à l'AS est à payer lors de l'inscription des élèves :

Au choix :

- Un chèque de 10 euros à l'ordre de l'Association sportive du Lycée Jean Baylet pour l'AS **OU**
- Un chèque de 15 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Jean Baylet pour la MDL **OU**
- Un chèque de 25 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Jean Baylet pour les deux

Ce chèque portera **OBLIGATOIREMENT** au dos les NOM, PRÉNOM et la CLASSE de l'élève en 2021-22.

Les bureaux de la MDL et de l'AS

*facultative

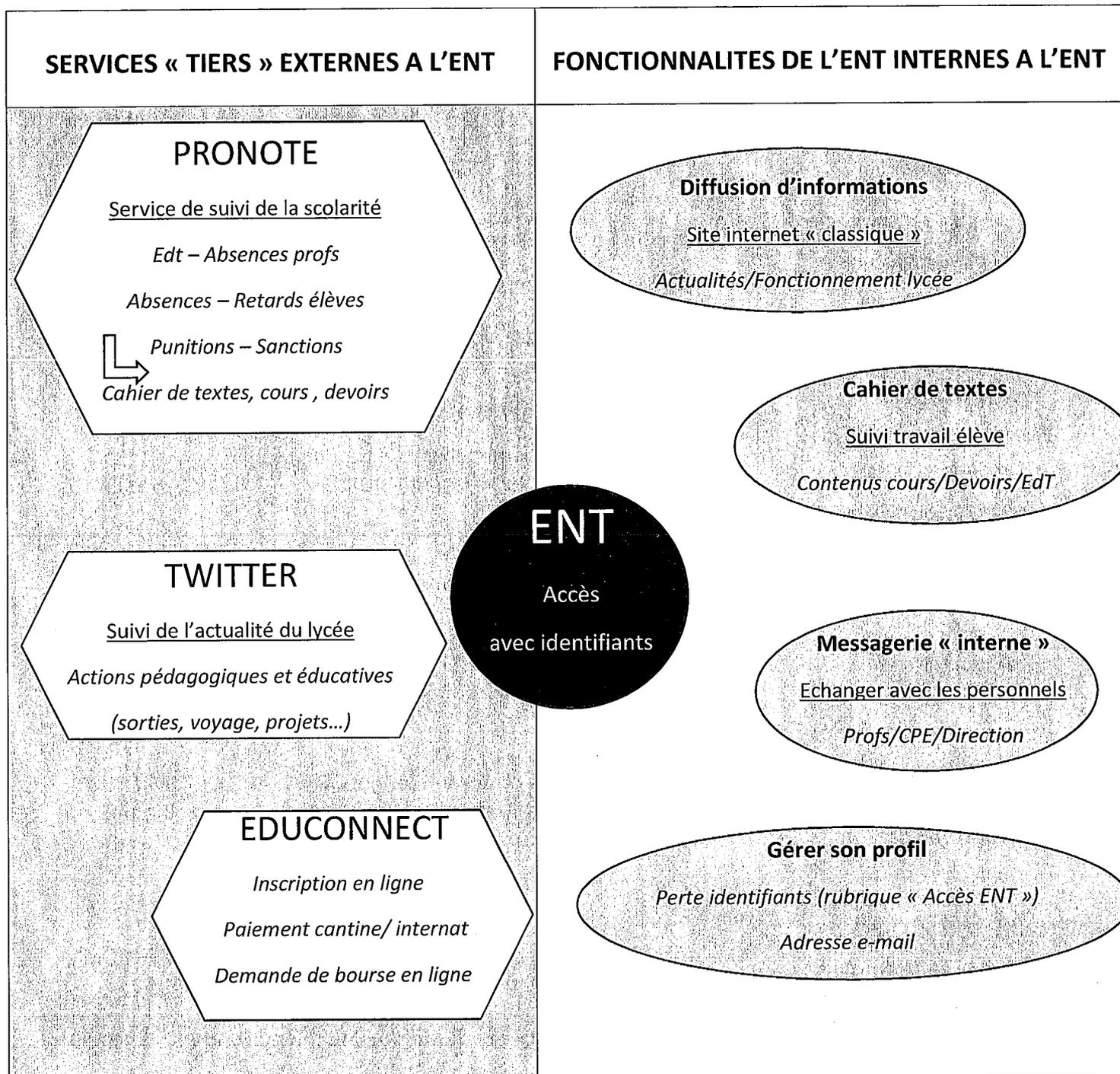
CONTACTER L'ETABLISSEMENT

☎ 05.63.29.68.30 Courriel : 0820899g@ac-toulouse.fr

<p>SERVICE VIE SCOLAIRE : viescobaylet@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signalement des retards ou absences dès 7h30 par téléphone ou par mail : un SMS automatique vous sera adressé si vous ne prévenez pas le lycée
<p>C.P.E. Mmes Segovia et Foltran ☎ 05.63.29.68.30</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de l'élève : contact par téléphone ou via la messagerie ENT
<p>SECRETARIAT : Mme Baise-Rodriguez ☎ 05.63.29.68.30 0820899g@ac-toulouse.fr</p>	<p>Ouvert de 8h à 17h30 et de 8h00 à 12h00 le mercredi</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion des inscriptions et des examens des élèves et des apprentis ➤ Demande de rendez-vous avec Mme la Provisseure
<p>INTENDANCE : Mmes Leconte et Rouzié ☎ 05.63.29.68.30 0820899g-gest@ac-toulouse.fr</p>	<p>Ouvert de 8h à 12h30 et 13h30 à 18h et le mercredi de 8h à 12h.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement de la demi-pension et de l'internat ➤ Bourses Aides financières particulières. ➤ Carte Jeune
<p>DDFPT (chef de travaux) M. PIQUE ☎ 05.63.29.68.30</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi des formations technologiques et professionnelles ➤ PFMP ; stages ➤ Lien avec les branches professionnelles ➤ Apprentissage BAC PRO VTR ➤ Formation continue adulte GRETA
<p>Coordonnatrice de l'Unité de Formation par Apprentissage Mme Maury Schober ☎ 06.34.32.42.26</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation par apprentissage BAC PROFESSIONNEL Maintenance des matériels et véhicules option véhicules de transports routiers
<p>SERVICE MEDICO-SOCIAL Mme Madonna (infirmière) Mme Brion (Assistante sociale) ☎ 05.63.29.68.30</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infirmerie ouverte les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 16h30 ➤ Permanence de l'Assistante sociale : le mardi de 9h à 16h30
<p>Psychologue chargé du conseil en ORIENTATION M. Bescond</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permanence le mardi de 9h à 16h ➤ Prise de rendez-vous à la Vie scolaire

TOUS les services numériques sont accessibles via l'Espace Numérique de Travail (ENT) du lycée avec les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) qui vous ont été distribués à l'entrée en 6^{ème} (dans n'importe quel collège public de l'Académie).

Le schéma ci-dessous vous indique l'usage de chaque service numérique.



Les échanges avec les familles se font par mail. Il est donc **INDISPENSABLE** de communiquer au lycée votre adresse électronique et celle de votre enfant s'il en a une, au même titre que les numéros de téléphone portable.

HEBERGEMENT ETUDIANT BTS - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Nom et prénom de l'étudiant : Classe :
sera inscrit(e) à la rentrée scolaire 2021 en qualité de (**entourer votre choix**) :

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS

DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS

INTERNE -EXTERNE

Merci de m'adresser les factures par courrier électronique

à l'adresse suivante :@.....

MODALITES DE PAIEMENT

Les factures sont forfaitaires et éditées en début de trimestre.

Pour les régler, vous disposez de plusieurs modalités de paiement (**entourer votre choix**) :

- En espèces à la caisse du lycée au service Intendance ;
-
- En chèque à déposer ou à poster au service Intendance du lycée ;
-
- Par télépaiement, via EDUCONNECT (accès sur l'ENT et identifiants fournis par l'établissement en septembre. **ATTENTION : pensez à nous communiquer une adresse électronique active et un numéro de portable valide lors de l'inscription**).
-
- Par prélèvement automatique : paiement échelonné sur une durée de 9 mois, de novembre à juillet, par prélèvements réalisés entre le 5 et le 10 de chaque mois.

Si vous optez pour ce choix, merci de compléter et signer le mandat de prélèvement ci-après et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale.

A noter : ce document n'est à compléter qu'une seule fois et sera valide pour toute la durée de scolarisation de l'étudiant au lycée Jean Baylet, sauf changement de domiciliation bancaire.

TRES IMPORTANT

**Dans tous les cas, joindre au dossier d'inscription
un Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)**

Le service Intendance se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Date :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 03 ESD 832EC2

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET

Adresse : AVENUE DU MARECHAL LECLERC
DE HAUTE CLOCQUE

Code postal : 82400

Ville : VALENCE D'AGEN

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

			()
--	--	--	-----------

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

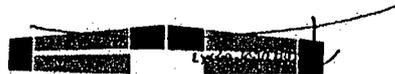
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE POLYVALENT JEAN BAYLET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



LYCEE POLYVALENT

Jean Baylet

**DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT
DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné(e): Monsieur Madame

NOM:.....PRENOM:

TEL: MAIL :

.....
déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

J'autorise

Je n'autorise pas

La Proviseure du LPO Jean Baylet ou son représentant à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne du LPO J. Baylet actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous:

-Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques – (ENT, Twitter)

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait en 1 exemplaire à....., le.....

Signature -----

Autorisation parentale en cas d'étudiant mineur

NOM:.....PRENOM:

Agissant en qualité de Père Mère Représentant légal

autorise n'autorise pas

Fait en 1 exemplaire à....., le.....

Signature :



LPO Jean Baylet
82400 VALENCE D'AGEN
☎ 05 63 29 68 30

1 – L' ELEVE

NOM : Prénom : Classe :

Né(e) le : Interne - DP - Externe

Adresse de l'élève :

N° Sécurité Sociale de l'élève : Centre :

Ancien établissement fréquenté :

adresse et n° Tél. de l'établissement :

2 – RESPONSABLE LEGAL

Responsable légal 1

NOM : Prénom :

Adresse :

☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

Responsable légal 2

NOM : Prénom :

Adresse :

☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

En votre absence, autres personnes autorisées à prendre l'enfant en charge :

NOM-Prénom :

☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

NOM-Prénom :

☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :

3-EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident grave ou nécessité d'intervention chirurgicale urgente survenant à notre enfant dans l'établissement, nous autorisons le Chef d'établissement à prendre pour nous les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaire.

Nous souhaitons que, dans la mesure du possible, notre enfant soit admis à :

Hôpital de proximité.....(1)

Clinique :(1)

Signatures,

(1) cochez la case qui convient

4 – VACCINATIONS

Prière de fournir la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé (BCG, vaccinations Diphtérie, Tétanos /Poliomyélite/coqueluche, vaccinations Pneumocoque, vaccinations Hépatite B, vaccinations Rougeole / Oreillons / Rubéole). Date dernier rappel tétanos :

FICHE D'URGENCE

Etablissement : L.P.O Jean Baylet

Année scolaire 2021-2022

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de téléphone du domicile :

N° du travail du père : Poste :

N° du travail de la mère : Poste :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Madame et/ ou Monsieur

Autorisons l'anesthésie de notre fille/fils au cas où,
victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, elle/il aurait à subir une
intervention chirurgicale.

A Le

Signature des parents :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement
(allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

Nom et adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

DOSSIER D'INSCRIPTION
PIECES A FOURNIR AU LYCÉE

BTS Transport et prestations logistiques

- La fiche de renseignement « SIECLE »
- La fiche intendance « externat, demi pension ou internat » pour le choix du régime et le mode de paiement
- 2 Relevés d'Identité Bancaire (R.I.B) (même si l'élève est externe)
- Le mandat de prélèvement SEPA si vous optez pour le prélèvement automatique
- Le dossier infirmerie (3 pages) ainsi que la photocopie des certificats de vaccination.
- Une photocopie de l'assurance garantie "individuelle" pour participer aux activités extérieures (sorties pédagogiques)
- L'autorisation de Droit à l'image
- La fiche de renseignements Vie scolaire
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité.
- La notification de bourse du Crous si vous êtes boursier
- Elèves de + de 16 ans** : copie de l'attestation de recensement.
- Elèves majeurs** : certificat de participation à la Journée d'Appel à la Défense (JAPD).
- FACULTATIF** : La cotisation pour la participation à la maison des lycéens et/ou à l'Association sportive :
Au choix :
 - o Un chèque de 10 euros à l'ordre de l'Association sportive du Lycée Jean Baylet pour l'AS OU
 - o Un chèque de 15 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Jean Baylet pour la MDL OU
 - o Un chèque de 25 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Jean Baylet pour les deux

Activités de la Maison des Lycéens et de l'Association Sportive (création de clubs à la demande, voyages pédagogiques et culturels, amélioration cadre de vie, participation à l'UNSS,...)

Ce chèque portera OBLIGATOIREMENT au dos le NOM, PRÉNOM et la CLASSE de l'étudiant en 2021-2022.

- Le certificat de radiation attestant que l'étudiant est en règle avec l'établissement qu'il vient de quitter : OBLIGATOIRE pour la prise en compte de l'inscription.
- Copie du diplôme du baccalauréat ou relevé de notes

► Une prise de vue numérique sera faite courant septembre pour intégration au dossier scolaire (photo d'identité à usage interne et photo de classe)